



2023-058

Arrêté de circulation
10 rue des Frères Kermorvant
Le lundi 15 mai 2023

Le Maire de la Commune de LA TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 29 avril 2022 fixant le montant des tarifs d'occupation du domaine public,

Vu la demande de monsieur MOLINA Alain pour l'entreprise ARMOR ISOLATION, 25 rue Jean-Noël JEGO 56850 CAUDAN, le 2 mai 2023,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Le lundi 15 mai 2023, de 8h00 à 10h00, en raison d'une livraison par camion grue au n° 10 rue des Frères Kermorvant, ladite rue sera momentanément fermée à la circulation.

ARTICLE DEUXIEME

L'entreprise sera chargée de la signalisation aux normes en vigueur, le chantier sera signalé dès le Cour des Quais.

La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire). Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE TROISIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service comptabilité
- La Gendarmerie de Carnac
- Le centre de secours de Carnac
- Le service déchet d'AQTA
- ARMOR ISOLATION

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 9 mai 2023

Le Maire,

Yves NORMAND

par
Yves Normand

Affiché le :

J.-P. LE NIT